

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL



ville de villeurbanne

REFERENCES	OR / CL	
DATE DE LA REUNION	Jeudi 10 février 2022	
	PRESENTS	EXCUSES
	Membres <ul style="list-style-type: none">• Stéphane FRIOUX, Adjoint au maire, Villeurbanne• Hugo DALBY, Conseiller Métropole de Lyon• Laure-Emmanuelle PRADELLE, Adjointe au maire, Villeurbanne• Anne REVEYRAND, Conseillère Métropole de Lyon• Corinne SUBAI, Conseillère Métropole de Lyon• Caroline LAGARDE, Conseillère Métropole de Lyon Invités <ul style="list-style-type: none">• Cédric VIDAL, Chargé de mission, Métropole de Lyon• Florent GIRAUD, directeur de l'ENMDAD• Philippe GRAMMATICO, directeur adjoint de l'ENMDAD• Charlotte LAVIE, responsable administratif et financier• Mélanie Gaunelle, responsable vie scolaire• Onilalao RAJAONARIVELO, secrétaire de direction, ENMDAD	Membres <ul style="list-style-type: none">• Cédric VAN STYVENDAEL, Maire, Villeurbanne• Aurélien LOIRE, Adjointe au maire, Villeurbanne• Gaëtan CONSTANT, Adjoint au maire, Villeurbanne Invités <ul style="list-style-type: none">• HORREIN-BEFFY Adélaïde, directrice de la Culture, Métropole de Lyon• Bernard SEVAUX, directeur général adjoint culture, ville de Villeurbanne• Laurent ARGENTIERI, adjoint DGA Culture, Ville de Villeurbanne• Véronique CHAMBON-RICHERME, trésorière municipale de Villeurbanne• Florent BRUYAS, DRH Mairie de Villeurbanne• Céline COZZUCOLI, responsable des actions culturelles et de l'accueil des publics• Sylvie COINTET, coordination territoriale
	La séance débute à 17h55	
	Lieu : en PRESENTIEL – Salle de l'ancienne bibliothèque – Hôtel de Ville, Villeurbanne	

Monsieur Stéphane Frioux attribue le pouvoir : six membres du SMG de l'ENMDAD sont présents et deux pouvoirs sont attribués, soit **huit membres représentés**.

Membres	Présents	Excusés	Pouvoir attribué à
CONSTANT Gaëtan		X	
DALBY Hugo	X		
FRIOUX Stéphane	X		
LAGARDE Caroline	X		
LOIRE Aurélie		X	Monsieur Dalby
PRADELLE Laure-Emmanuelle	X		
REVEYRAND Anne	X		
SUBAI Corinne	X		
VAN STYVENDAEL Cédric		X	Monsieur FRIOUX
TOTAL : 9 membres représentés	6	3	2

Points divers :

- Validation du compte rendu du comité syndical du 17 décembre 2022
Validé à l'unanimité

- Information du Président sur la signature de convention de partenariat depuis le dernier comité syndical

- Convention Master Class Carolyn Carlson

M. Giraud explique que ce Master Class se déroule à l'ENM ce week-end du 11 février en partenariat avec le Conservatoire Régional de Lyon.

- Convention de partenariat avec la Ville de Villeurbanne relative aux ateliers musiques pour le PAEJ

Mme Lavie précise que le Point Accueil Ecoute Jeunes est rattaché à la direction de la santé publique. L'objectif est de mettre en place des groupes de médiation par la musique sous la forme d'ateliers animé par JP Caporossi, enseignant du département chanson.

- Point d'information sur le logo

M. Giraud : précise que suite au dernier comité syndical lors duquel un échange a eu lieu sur les propositions de logo, la direction de la communication de la Ville a été interrogée sur ce sujet. Il apparaît que les propositions ne semblent pas assez intemporelles. La direction de la communication conseille de travailler sur un nouveau cahier des charges à partir d'un budget plus conséquent (10 000 € au lieu des 2 700€ précédemment affectés).

Mme Reveyrand : une nouvelle société va-t-elle travailler sur le logo ?

M Giraud : il y aurait un nouvel appel d'offre avec le nouveau cahier des charges travaillé avec la direction de la communication.

Mme Subaï : les élus du comité syndical vont-ils être associés à cette démarche pour donner des axes stratégiques ?

M. Giraud : le cahier des charges sera présenté en CS et fera apparaître l'ADN de l'ENM tel qu'identifié lors des sessions de travail du nouveau projet d'établissement. Le cahier des charges sera présenté lors d'un prochain comité syndical.

- Point d'information sur les élections des représentants des instances de concertation

M. Giraud explique que les élections ont été réalisées sous forme dématérialisée avec une participation de :

- 65% pour le personnel enseignant
- 74% pour le personnel administratif et technique
- 13% pour les parents d'élèves mineurs
- 12 % pour les élèves majeurs

Les membres du comité syndical félicitent les nouveaux élus des instances de concertations de l'ENM.

Projet de Délibération n°2200 : Débat d'orientation budgétaire 2022

M. Frioux se félicite de l'engagement financier de la Ville de Villeurbanne et de la Métropole de Lyon dans le cadre CFC 2022.

Mme Lavie présente le bilan budgétaire de l'exercice 2021 et les propositions budgétaires pour l'exercice 2022.

M. Frioux ajoute que les propositions pour l'exercice 2022 ont intégré des éléments demandés par l'intersyndicale dans le cadre du dialogue social de proximité comme le recours aux jurys.

M. Dalby : a-t-on eu un retour de la DRAC concernant la demande de subvention votée lors du dernier CS ?

Mme Lavie : pas encore, la réponse a lieu généralement en mai et le versement en septembre.

Mme Subaï adresse ses félicitations à l'équipe de direction pour la maîtrise du budget de l'établissement.

➔ *Les membres du comité syndical prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.*

Projet de Délibération n°2201 : Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif

Mme Lavie expose que cette délibération a pour objet de permettre la dépense des crédits d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du ¼ des crédits ouverts l'an passé.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2202 : Dérogation à la délibération n°2113 tarif des inscriptions pour l'année scolaire 2021-2022

M. Frioux explique que la délibération n°2113 fixe un tarif de location d'instrument annuel. Il s'agit ici de déroger à ce principe pour permettre à deux familles de payer la location d'instrument au prorata de leur utilisation.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2203 : Convention de mise à disposition de locaux scolaire dans le cadre des ateliers hors les murs pour 2021-2022

M. Giraud : précise que l'objet de la convention est de favoriser l'accès au plus grand nombre de jeunes villeurbannais à une pratique de qualité notamment par la sensibilisation à la pratique de la musique et de la danse

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2204 : Convention de partenariat avec le Centre National de la Danse

M. Giraud explique qu'il s'agit de la reconduction d'une initiative et de son développement.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de Délibération n°2205 : Convention de partenariat Orchestre Demos Lyon métropole

M. Frioux présente le projet de convention, en précisant que la Ville de Villeurbanne et la Ville de Lyon se sont inscrites dans ce partenariat depuis le début 2017.

M. Giraud : L'enjeu est également que les enfants poursuivent leur parcours à l'ENM. Il faut trouver des manières de les accueillir, car leur venue à l'ENM est importante.

Mme Reveyrand : le déplacement n'est pas anodin pour ces enfants

M. Vidal les difficultés peuvent venir de deux éléments : l'entrée dans un cursus musical dont la forme est un peu différente de la manière dont ils ont débuté et la question de la distance du lieu d'habitation.

M. Frioux espère que l'évènement du 21 juin prochain « faites de la musique » sera l'occasion d'entendre ces groupes d'enfants.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de Délibération n°2206 : Convention d'occupation précaire ENM-Association ANMAM

Mme Lavie explique que l'association organise la rencontre entre les professionnels des métiers de l'accompagnement musical qui se déroulera à l'ENM en février.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de Délibération n°2207 : Convention de partenariat entre l'ENM et le CCO pour l'atelier partage de lutherie sauvage dans le cadre de CFC 2022

M. Giraud précise que la convention a pour objet de définir les obligations respectives entre l'ENM et le CCO dans le but de bénéficier des locaux des CCO pour la mise en place des Minimixes.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de Délibération n°2208 : Modification de la Délibération de 2018 concernant le régime indemnitaire

Mme Lavie explique que ce projet de délibération vient préciser davantage l'annexe 3 de la délibération n°2018 portant sur le régime indemnitaire, en listant les fonctions particulières nécessitant un dépassement du plafond des IHTS (25h par agent et par mois).

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Date du prochain CS faire Doodle pour la 2^{ème} quinzaine de mars (vote du budget)